



**SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER**

Volume 4 | Tome 3

AVRIL 2011

Dans ce numéro :

Information communautaire	3, 12
Perception des taxes	3
Urbanisme	2, 5
Travaux publics	4, 6
Service de sécurité incendie et SQ	7
Service des sports, loisirs et culture	8-11

SUJETS D'INTÉRÊTS

- Valcartier Câble
- Hébergements communautaires
- Terrain de jeux d'été
- Journée familiale
- Vente de garage communautaire
- Ligues de balle - inscriptions

**VIDANGE DES
INSTALLATIONS
SEPTIQUES
CET ÉTÉ -
Information
importante
à l'intérieur
Voir page 2**

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



Image Hébergements Valcartier : DMG Architecture

MOT DU MAIRE

Le printemps est à nos portes, ce qui marque le début de nombreux projets pour occuper les prochains mois. Le conseil ne fait pas exception puisqu'une multitude de nouvelles et de projets excitants verront le jour afin de mieux servir nos citoyens.

En premier lieu, l'annonce récente que Vidéotron prendra la relève de Valcartier Câble. Tous les abonnés du câble devraient avoir reçu une lettre expliquant les raisons entourant cette décision. Valcartier Câble a bien servi notre communauté pendant plus de 25 années, mais avec l'avènement des nouvelles technologies (téléphonie, internet, HD, etc.), le temps est venu de passer le flambeau à Vidéotron. Tous les efforts seront mis en place afin que cette transition soit effectuée d'une façon progressive et sans

faillies. Vous pourrez lire les détails de ce dossier en page 3.

Le projet de construction d'une résidence pour les aînés et les personnes en légère perte d'autonomie et semi-autonomes évolue selon les plans. Une réunion d'information a eu lieu dernièrement avec les voisins situés à proximité du terrain à bâtir et une séance publique d'information est prévue pour le 27 avril afin de répondre à vos questions concernant ce projet tant attendu dont vous pouvez voir le croquis ci-dessus.

Également, des travaux de reconstruction du boulevard Valcartier à partir de la rue McBain jusqu'à l'entrée du Village Vacances Valcartier sont prévus ce printemps. Le ministère des Transports a pour objectif d'exécuter ces travaux à la fin mai. La route sera alors aménagée le plus large possible sans devoir exproprier des

parties de terrain. En 2011, la Municipalité entreprendra d'importants projets se rapportant à la modernisation progressive des infrastructures telles que l'achèvement des travaux de réfection du chemin du Lac, la reconstruction d'environ 1 km sur le chemin Redmond et l'entretien général et l'amélioration de certaines rues, parcs et aires de jeux.

Vous pouvez constater que l'été sera très occupé dans le domaine municipal. En espérant que la belle température sera de la partie.

Bon été!

Le maire,

Brent Montgomery

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS - ÉTÉ 2011

La Municipalité a mis en place un projet qui garantit la vidange des installations septiques à un intervalle adéquat afin de prévenir toute pollution des sols et de l'eau. La fosse septique d'une résidence permanente sera vidangée une fois à tous les 2 ans et celle d'une habitation saisonnière sera vidangée au moins une fois à tous les 4 ans selon la réglementation provinciale en la matière rendant la vidange au 2 ou 4 ans obligatoire. D'ailleurs, une vidange complète des deux couvercles des installations septiques est utile et obligatoire afin de prévenir tout problème éventuel et s'assurer que le champ d'épuration est en bon état de fonctionnement. En procédant à une vidange complète, nous pouvons confirmer rapidement, et ce, visuellement si le champ d'épuration évacue les eaux comme il se doit. Cette année, toutes les fosses septiques de capacité égale ou inférieure à 4,8 m³ (1056 gallons) et situées dans un endroit accessible au camion fournissant ce service seront vidangées. Suite à la collecte de 2009, nous avons constaté quelques problèmes auxquels les propriétaires doivent remédier. Entre autre, si l'un des couvercles de votre installation est endommagé, nous vous conseillons de prendre les mesures nécessaires pour réparer ou remplacer celui-ci afin d'éviter

d'éventuels problèmes avec votre installation septique et/ou votre champ d'épuration. Notamment, si des résidus (terre, sable, feuilles mortes, etc.) s'infiltrent à l'intérieur de votre installation, cela pourrait occasionner des problèmes à long terme tel que l'obstruction de l'élément épurateur. À ce moment, le champ d'épuration pourrait être à refaire. Nous vous recommandons donc fortement de corriger la situation avant la prochaine vidange. Également, **les deux couvercles de votre installation doivent être dégagés**. Si vous avez besoin de conseils pour mettre en place une solution permanente pour donner accès à vos deux couvercles, vous pouvez communiquer avec l'Inspecteur municipal pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Toutes les résidences doivent être dotées d'un système de traitement des eaux usées conforme à la réglementation provinciale, sauf dans le cas des résidences qui existaient le 12 août 1981 et dont les eaux usées ne constituent pas une source de nuisance. Même dans ce dernier cas, la Municipalité recommande fortement que les normes réglementaires soient respectées.

La vidange des installations septiques débutera le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 31 août 2011 du lundi au

vendredi entre 7 h et 19 h et si nécessaire, les samedis jusqu'à 12 h. **Lors du premier passage du camion, si les couvercles de la fosse ne sont pas dégagés ou ne peuvent pas être facilement localisés par l'entrepreneur et que celui-ci n'est pas en mesure d'effectuer la vidange, des frais de 65 \$, facturables au propriétaire, pourront s'appliquer si une seconde visite est nécessaire.**

Ce service est financé à même la taxe générale foncière municipale. La Municipalité informera les propriétaires, par écrit, au moins 10 jours à l'avance de la période où sera effectuée la vidange dans leur secteur. Les nouvelles résidences construites à partir de janvier 2011 ne bénéficieront pas du service pour cette année étant donné que l'installation septique n'a pas été utilisée sur une période de plus de 6 mois.

Toute vidange additionnelle à celle prévue au calendrier des collectes sera aux frais du propriétaire et effectuée par le service de vidange de la Municipalité. Veuillez téléphoner le bureau municipal pour connaître les coordonnées de la compagnie à contacter.

Pour les propriétaires ou occupants qui ne seront pas présents lors de la collecte, veuillez s.v.p. indiquer clairement à l'aide de points de repère la localisation de votre système.



Lors de la vidange de votre fosse septique, vous devez vous assurer que :

- Le chemin donnant accès à votre fosse offre un dégagement de 3,96 m (13 pieds) de largeur par 3,96 m (13 pieds) de hauteur, si situé à plus de 60 m (200 pieds) de votre stationnement ou de la route.
- Les dessus des couvercles doivent être dégagés, ainsi que leur pourtour, sur environ 8 pouces (20 cm) pour permettre de les basculer sans difficulté et surtout sans les casser.
- **Vous portez une attention aux particularités de votre système septique afin d'en assurer le bon fonctionnement (exemple: nettoyer le pré filtre si vous en avez un).**

Merci pour votre collaboration.

Pour toute question, téléphonez François-Michel Hardy, Inspecteur municipal au 418 844-1218.

VALCARTIER CÂBLE - AVIS À LA POPULATION

Depuis 1985, Valcartier Câble inc. (« Valcartier Câble ») offre des services de télévision câblée aux résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Au cours des années, le nombre de canaux offert par Valcartier Câble n'a cessé de croître tout comme le nombre de nos clients. Nous avons évolué au rythme de la technologie jusqu'à ce que des investissements majeurs deviennent essentiels afin que Valcartier Câble puisse continuer à vous offrir les canaux les plus récents ainsi qu'un service à la fine pointe de la technologie. Après avoir analysé plusieurs options stratégiques, il est devenu évident que la meilleure décision était de passer le flambeau à une autre entreprise qui serait en mesure d'investir dans le réseau et de vous offrir

des services de télécommunications évolués. C'est pour cette raison et avec grand plaisir que nous vous annonçons aujourd'hui qu'après près de deux ans de négociations, nous avons conclu une entente avec Vidéotron s.e.n.c. (« Vidéotron ») afin de transférer notre réseau et nos opérations sur le réseau de Vidéotron. Dans cette entente, Vidéotron, qui dessert déjà plusieurs résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour les services Internet, s'est engagée à investir dans un tout nouveau réseau dans votre quartier. Dès que ce réseau sera prêt, tous les résidents auront accès à une gamme variée des services de Vidéotron soit les services de télévision numérique et HD, le service de téléphonie par câble, et bien sûr, le service Internet haute vitesse.

Une rencontre d'information publique aura lieu à Saint-Gabriel-de-Valcartier avec les représentants de Vidéotron afin de répondre à vos questions et vous présenter leurs équipements. De plus, à une date qui sera annoncée plus tard, les représentants de Vidéotron ouvriront des bureaux temporaires au bureau municipal afin d'être rapidement et facilement disponibles pour répondre à vos questions et vous aider à choisir vos forfaits personnalisés. Nous avons le plaisir de vous annoncer également que bien que Valcartier Câble ne fournira plus de service de télévision câblée, nous allons poursuivre la diffusion du canal communautaire Télé Valcartier sur le réseau de Vidéotron. Ce service est



VIDÉOTRON
Une compagnie de Quebecor Media

apprécié par plusieurs d'entre vous et il est un outil intéressant pour transmettre des annonces et des activités communautaires. Nous sommes désolés de ne pas avoir pu partager ce projet avec vous avant la signature de l'entente. Nous nous devons de respecter les clauses d'une entente de non-divulgence signée entre nous et Vidéotron. Veuillez continuer de contacter Valcartier Câble au 418 844-3666 pour toutes vos questions et pour tous vos besoins concernant la télévision câblée.

Ce fut un plaisir de vous servir.

HÉBERGEMENTS COMMUNAUTAIRES VALCARTIER - RENCONTRE D'INFORMATION

Tous les résidents sont conviés à une rencontre d'information concernant le projet d'habitations communautaires Valcartier le mercredi 27 avril à compter de 19 h 30. La réunion aura lieu au Centre communautaire, 1743 boulevard Valcartier. Rappelons que ce projet d'habitations de 18 appartements pour les aînés et personnes en légère perte d'autonomie et semi-autonomes sera géré par le conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif, soit Les Habitations communautaires Valcartier.



MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Lors d'une cérémonie de remise de médailles le dimanche 10 avril 2011, présidée par l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, la médaille d'argent pour les aînés fut décernée à une de nos résidentes, Mme Elsie Prévost, âgée de 91 ans. Puisqu'elle a eu une influence positive dans sa communauté par son action bénévole poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, Mme Prévost satisfait aisément les critères nécessaires pour recevoir cette médaille. Nous tenons à la féliciter et lui transmettre nos sentiments de fierté.

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le deuxième versement du compte de taxes municipales 2011 est dû le 1^{er} juillet 2011. Le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont faits à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ FAIT
PEAU NEUVE. VENEZ LE CONSULTER À
COMPTER DU 1^{ER} MAI.
WWW.SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA

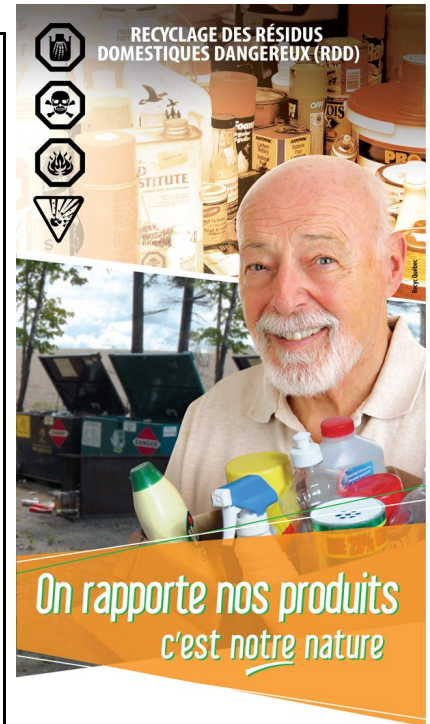
29 MAI COLLECTE DE RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

La Municipalité offrira gratuitement une collecte par apport volontaire le **dimanche 29 mai 2011 de 9 h à 15 h** dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses vous-même au point de collecte.

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

<p>PEINTURES</p> <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) • soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) • apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) • peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis • laques • produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) • peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails) <p>Peintures en aérosols</p>	<p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES</p> <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> <p>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES</p> <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>
---	--



Une initiative de votre municipalité et de votre MRC



Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés qui sont sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.

Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et en santé!

2011 ANNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS MAI EST LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

En collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), la Municipalité vous donnera un arbre lorsque vous nous apporterez vos RDD le dimanche 29 mai.

LA GRANDE FÊTE DE LA NATURE

Dimanche, le **15 mai 2011** aura lieu la 16^e édition de la **Grande fête de la nature** des plaines d'Abraham, organisée par la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN). De **11 h à 16 h 30**, les amateurs de la nature et leur famille auront droit à toutes sortes d'activités des plus

captivantes et enrichissantes.

Pour la deuxième année consécutive, l'Association forestière des deux rives (AF2R) et la Direction régionale de la Capitale Nationale et de la Chaudière Appalaches du **ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)** s'associent à la Grande fête de la nature dans le cadre de l'édition 2011 du Mois de l'arbre et des forêts et du Printemps des ressources naturelles. Nos kiosques seront regroupés en un «**Quartier forestier**». Ce sera notamment l'occasion de remettre les

plants d'arbre aux parents inscrits au Programme *Mon arbre à moi* du MRNF et au grand public. Pour clôturer la journée, une plantation symbolique aura lieu dans le cadre de l'Année internationale des forêts.

Chaque année, **plus de 3 000 personnes participent à cette belle activité** en plein air sur les plaines d'Abraham.



RAPPEL ABRIS D'HIVER



À partir du 30 avril, toutes les structures considérées comme temporaires telles que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 1^{er} octobre au 30 avril. Étant donné que ce règlement s'applique à tous les citoyens et citoyennes nous vous demandons de collaborer par respect pour votre voisinage. **Veillez vous conformer à ce règlement sous peine d'amende (200 \$ minimum par jour d'infraction continue).**

La Municipalité recherche des bénévoles afin d'effectuer des tests de nuisance pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires

L'efficacité de l'opération est mesurée par des « tests de nuisance ». Les données de nuisance doivent être prélevées par le personnel de GDG Environnement accompagné d'un témoin extérieur de la firme. Ces mesures seront effectuées trois fois par semaine sur le territoire. Nous sommes à la recherche de témoins. Si vous souhaitez participer, veuillez s'il vous plaît nous communiquer votre intérêt au **418 844-1218**. La durée de l'intervention est d'environ 15 à 30 minutes.

HERBICYCLEZ... ET PROFITEZ DE L'ÉTÉ!

Cet été, économisez temps et argent en pratiquant l'herbicyclage! Cette technique simple et respectueuse de l'environnement consiste à laisser les rognures de gazon au sol. Pour ce faire, il suffit d'enlever le sac de la tondeuse et de ne pas ramasser les résidus! Les résidus de tonte se décomposeront en moins de 48 heures et ne seront plus visibles.

L'herbicyclage comporte de nombreux avantages! En plus d'être un engrais naturel, les rognures de gazon protègent le sol de la sécheresse, nourrissent les



Source : Valérie Blanchet, 2 juin 2008

bons organismes du sol et préviennent les maladies. De plus, cela vous permet d'économiser du temps et de l'argent pour profiter pleinement de l'été!

Saviez-vous que?

Durant la saison estivale, les rognures de gazon représentent jusqu'à 30 % du sac d'ordures et sont la source principale de pollution dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur. Bien que biodégradables, ces matières produisent des gaz et des liquides toxiques en se décomposant dans un lieu d'enfouissement. Composés majoritairement d'eau, les résidus de gazon nuisent grandement à la combustion des déchets lorsqu'ils sont acheminés à l'incinérateur.

Comment herbicycler ?

- Vous avez besoin d'une tondeuse déchiqueteuse. La majorité des tondeuses vendues aujourd'hui le sont. Vous pouvez également ajouter une

lame déchiqueteuse à votre tondeuse pour environ 20 \$.

- Enlevez le sac de la tondeuse.
- Laissez les rognures de gazon au sol!

Quelques trucs simples :

- Conservez une hauteur de pelouse d'au moins 7 cm (3 pouces). Couper une plante trop courte risque de la mettre en condition de stress, ce qui la rend plus vulnérable.
- Aiguissez votre lame de tondeuse pour qu'elle déchiquette bien le gazon ou faites-le faire par un affûteur pour une dizaine de dollars.
- Ne tondez pas lors des périodes très sèches. La pelouse entre en période de dormance et elle reverdira à la prochaine pluie.

Joanie Paradis, stagiaire d'Éco-stage de la MRC

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES ET DES MOUCHES NOIRES

La Municipalité a octroyé le contrat du contrôle biologique des moustiques et des mouches noires pour la saison estivale 2011 à la firme GDG Environnement ltée www.gdg.ca. L'opération reçoit les autorisations requises par le ministère de l'Environnement du Québec. Les traitements débutent tôt le printemps et se poursuivent jusqu'à la fin du mois d'août.

Les membres de l'équipe de GDG Environnement parcourront la Municipalité et ses environs à plusieurs reprises tout au long de la saison afin d'effectuer les traitements. Le biologiste responsable désire

informer la population sur le fait que l'insecticide biologique utilisé est sans danger, tant pour la population que pour les autres organismes vivants et que les travaux seront supervisés avec professionnalisme.

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et l'Institut de Santé Publique du Québec (INSPQ) ont confirmé la sécurité du contrôle biologique avec le B.t.i. Dans ce contexte, nous sollicitons la collaboration des citoyens pour nous permettre l'accès à toutes les zones productrices de moustiques.

Les résultats escomptés par ces opérations sont une diminution de la nuisance de l'ordre de 80% et plus. La protection ainsi

obtenue s'étend jusqu'au 1^{er} septembre 2011.

L'équipe sera en résidence dans notre Municipalité pour la durée du contrat, soit de la mi-avril jusqu'à la fin août. Tout comme par les années passées, la personne responsable de l'équipe est M. Éric Cliche.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Afin d'éviter une « nuisance » artificielle, certains comportements sont à adopter :

- Toute piscine non démarrée génère des moustiques dès la troisième semaine de mai;
- Garder les gouttières en bon état et propres afin de permettre l'évacuation de l'eau;



- Attention aux pneus laissés à l'extérieur à proximité des habitations et qui contiennent de l'eau;

- Votre bateau ou chaloupe doit être entreposé à l'envers ou assurez-vous d'enlever le drain;

- Vider l'eau accumulée dans les bâches;

- Les brouettes et les sceaux constituent d'excellents producteurs de maringouins s'ils passent une semaine remplis d'eau.

Cette eau accumulée est susceptible de produire plusieurs centaines de moustiques chaque 7 à 8 jours.

MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu tous les mardis pendant l'été. Ce service fonctionne sur appel seulement, SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires. Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 418 844-1218 pour demander une collecte et nous fournir la liste des objets à ramasser.

Il est essentiel que les matériaux ramassés par la Municipalité soient triés correctement (ex. : les tapis roulés, le métal trié, les fils ou la broche roulés ou attachés).

Vous pouvez disposer de vos pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que des jantes. Toutefois, vous devez séparer les jantes des pneus. Vous pouvez aussi disposer de vos huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Il est à noter que les carcasses de véhicules, les débris de déboisement, les ordures ménagères et les feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) ne seront pas ramassés lors de ces collectes hebdomadaires ainsi que tout matériau recyclable.

Pour ce qui est des matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, personne responsable des Travaux publics. Pour les rénovations majeures, communiquez avec la Municipalité pour connaître les endroits où vous pouvez disposer de ces matériaux.

COLLECTE SPÉCIALE POUR LES FEUILLES



Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures ménagères. La Municipalité organisera une collecte spéciale le mardi 10 mai 2011. Les feuilles doivent être déposées au bord de la route devant votre résidence.

NUMÉROS CIVIQUE



Votre numéro civique doit être clairement affiché !

Afin de faciliter le travail des pompiers, des ambulanciers et des policiers de notre territoire ainsi que celui des équipes d'urgence susceptibles d'être appelés à intervenir sur votre propriété, il est important de bien afficher votre numéro sur votre demeure et votre boîte aux lettres (si applicable), selon la réglementation municipale en vigueur. Réf. Installation et visibilité du numéro civique Règlement #150, article 3.8

MAI 2011 MOIS DU RECENSEMENT



Message du statisticien en chef

Le recensement a toujours brossé un portrait de notre population et des collectivités dans lesquelles nous vivons. Le Recensement de 2011 continuera cette tradition.

Pour faire partie de ce nouveau portrait du Canada, veuillez remplir votre questionnaire du recensement.

Les données du recensement sont importantes pour votre collectivité et essentielles pour planifier les services publics comme les écoles, les garderies, ainsi que les services de police et de protection contre les incendies.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Recensement de 2011 en ligne

Dès le mois de mai 2011, les ménages pourront remplir le questionnaire du recensement en ligne. C'est une option facile, protégée et pratique dont on peut se prévaloir partout et en tout temps. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance ou de prévoir de longs téléchargements.

TRAITEMENT COLLECTIF POUR LA SUPPRESSION DE L'AMBROSIA (HERBE À POUX)

La Municipalité participera en 2011 à un programme de traitement pour la suppression de l'herbe à poux.

La mission commune est **d'éliminer définitivement** cette plante hautement allergène.

Le pollen de l'Ambrosia est responsable en grande partie des symptômes attribués au **rhume des foins**. Les rhinites allergiques indisposent plus que 15% de la population québécoise.

Les opérations de contrôle des zones infestées telles que les parcs, les terrains de jeux et les abords routiers seront effectuées à l'aide d'un produit écologique qui sera vaporisé directement sur la plante. Ainsi, La population pourra fréquenter les sites qui auront été contrôlés en toute confiance.

Nous comptons donc sur la participation de

toute la communauté pour mener à bien cette mission.

Voici comment participer activement :

- 1- Arracher, s'il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
- 2- Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
- 3- Sensibiliser vos voisins au dangers de cette plante.

Ce **programme** collectif annuel est destiné à **réduire significativement** le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population. L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.

L'HERBE À POUX



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - Avant d'allumer, pensez-y !



Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures

d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes.

Ces activités vous sont familières? Avant d'allumer, lisez ce qui suit...

Le vent est votre principal ennemi. En un

rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin de savoir si les feux à ciel ouvert sont permis ou consulter le panneau indicateur situé devant la caserne des pompiers avant d'allumer un feu.
- S'il est possible de faire un feu :
 - allumer le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral;
 - éviter de brûler lors de grands vents;
 - avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement.

Un mythe!

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.



À SEMER DES MÉGOTS, ON RISQUE DE RÉCOLTER DES INCENDIES...

Au cours de la belle saison, plusieurs randonneurs et autres amateurs de plein air prendront la direction de la forêt. Même s'il s'agit d'une promenade impromptue, à l'intérieur d'un boisé près de chez soi, les règles de prudence devront être suivies avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un séjour longuement planifié dans un site touristique.

VOUS VOULEZ FUMER ?

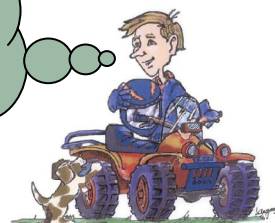
- Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- Avant de reprendre votre sentier, éteignez votre mégot, en le mouillant, en l'écrasant contre une roche ou en l'enfouissant dans le sable.

Rappelons l'article 138 de la Loi sur les forêts :

« Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé. »



AVIS AUX QUADISTES...
En circulant sur un véhicule tout-terrain, il est strictement interdit de fumer!



MESSAGE DE LA SQ

Qu'est-ce qu'une invasion de domicile ?

Une invasion de domicile est l'intrusion de malfaiteurs dans une demeure alors que les résidants s'y trouvent. Contrairement à un simple vol par effraction (où les résidants sont absents), lors d'une invasion de domicile, les criminels agissent rarement seuls et usent d'intimidation physique et souvent de violence pour obtenir ce qu'ils veulent. Bien que, au cours des derniers temps, beaucoup d'attention médiatique ait été accordée au phénomène des invasions de

domicile, de façon générale, les invasions de domicile demeurent marginales.

Comment rendre votre domicile sécuritaire ?

- Verrouillez portes et fenêtres même lorsque vous êtes à la maison.
- Munissez-les de serrures sécuritaires.
- Augmentez la résistance de vos cadrages de portes afin d'éviter qu'elles soient facilement défoncées.
- Laissez les lumières allumées aux entrées, car les criminels préfèrent commettre leurs délits à la noirceur.



Protégez les ampoules extérieures afin d'éviter qu'on les brise ou les enlève.

- Vérifiez toujours qui est là avant d'ouvrir.
- Sans ouvrir nécessairement, faites savoir que vous êtes à l'intérieur, en allumant une lumière, par exemple ou en faisant comme si vous appeliez une autre personne dans la maison.
- Rappelez-vous que vous n'avez pas à ouvrir la porte à quelqu'un que vous ne connaissez pas.
- En tout temps, fiez-vous à votre instinct. Si la situation vous met mal à l'aise, n'ouvrez pas.

TERRAIN DE JEUX 2011

4 JUILLET AU 12 AOÛT

WOW !

4 CAMPS SPÉCIALISÉS CET ÉTÉ,
en plus du programme régulier!

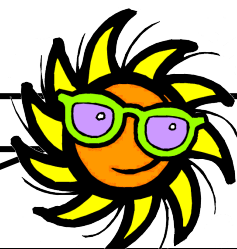
- ◆ **HIP-HOP**
- ◆ **ANGLAIS**
- ◆ **PROGRAMME D'AIDE-MONITEUR (P.A.M.) POUR LES 12 À 14 ANS**
- ◆ **BASKETBALL**



Parents, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions et commentaires.

Vos enfants sont aussi importants pour nous que pour vous!

ENFANTS DE 5* À 12 ANS
 Du lundi au vendredi de 10 h à 15 h 30
 * S'applique aussi aux enfants de 4 ans qui commencent la maternelle en septembre 2011



SERVICE DE GARDE
 disponible du lundi au vendredi de 7 h à 10 h et 15 h 30 à 18 h

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- ◆ Sur notre site internet www.saint-gabriel-de-valcartier.ca
- ◆ Par la poste, en faire la demande en composant le 418 844-1218
- ◆ Distribué par le biais des écoles à la fin avril

CONSULTER LA PROCÉDURE D'ADMISSION !



TERRAIN DE JEUX		
COÛTS	RÉSIDENTS (Autobus inclus dans le prix)	NON-RÉSIDENTS**
Semaine	75 \$	100 \$
Été complet (6 semaines)	250 \$	375 \$
SERVICE DE GARDE (résidents et non-résidents)		
Semaine	25 \$ / enfant	35 \$ / famille
Par jour	15 \$	

PÉRIODE D'INSCRIPTION :
du 9 mai au 1^{er} juin
 (Aucune inscription par téléphone)

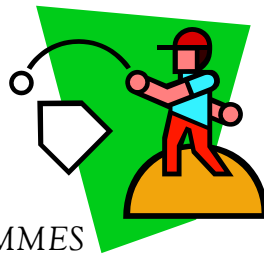


ESCOMPTE FAMILIAL

2^e enfant : 10 % 3^e enfant: 20 % 4^e enfant et plus : 25 %

**L'escompte familiale ne s'applique pas pour les non-résidents

LIGUES DE BALLE



BALLE-MOLLE

FEMMES

Cette ligue pour S'AMUSER et se divertir est pour femmes et filles de 12 ans et plus.

QUAND :

La saison débute vers la fin mai et les parties ont lieu les lundis soirs.

COÛTS :

50 \$ pour résidentes
75 \$ pour non-résidentes

HOMMES

Faites partie d'une ligue récréative compétitive! Cette ligue est pour hommes et garçons de 15 ans et plus.

QUAND :

La saison débute vers la fin mai et les parties ont lieu les mardis et jeudis soirs.

COÛTS :

125 \$ pour résidents
145 \$ pour non-résidents

BASEBALL

ENFANTS

Nous devons avoir un nombre suffisant de garçons et filles de 4 à 10 ans pour offrir cette activité. Inscrivez-vous dès maintenant!

QUAND :

Début possible le mercredi 22 juin. Les parties auront lieu les mercredis soirs.

COÛTS :

20 \$ pour résidents
40 \$ pour non-résidents

EMPLOIS D'ÉTÉ (15+ ANS)

AIDES-MONITEURS

Est-ce que tu as fait partie de notre programme d'aide-moniteur au cours des dernières années? Si oui, nous avons possiblement un emploi pour toi au terrain de jeux cet été. Si ceci t'intéresse, envoie ton C.V. avec une lettre expliquant pourquoi tu voudrais travailler au terrain de jeux cet été à l'adresse suivante dès que possible!

Par la poste :

Municipalité de
Saint-Gabriel-de-Valcartier
Service des sports et loisirs
1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Par courriel : plaberge@munsgdv.ca

Par télécopieur : 418 844-3030



TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR QUE NOUS PUISSONS FORMER LES ÉQUIPES ET DÉBUTER TÔT!

DATE LIMITE : 13 MAI

Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala Hogan Laberge au 418 844-2097, par courriel plaberge@munsgdv.ca ou au bureau municipal du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS A BESOIN DE VOUS!

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté et aimeriez rencontrer des gens de votre entourage et faire des activités intéressantes? Le Service des sports et loisirs a besoin de bénévoles pour plusieurs postes lors de la journée familiale, pour les activités du Club Ados, les parties de balle, le Club de soccer et à la bibliothèque municipale. Cela vous intéresse? Vous n'avez qu'à communiquer avec Pamala Hogan-Laberge au 418 844-2097.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ - Splouff ! Mouille-toi !

Plonge dans un bon conte cet été! Les enfants de 5 à 12 ans sont invités à se joindre au Club de lecture d'été TD «Splouff ! Mouille-toi!». L'information sera disponible à la mi-juin et distribuée par le biais des écoles. Les participants au Club de lecture recevront une affiche avec des autocollants et un livret d'activités contenant un journal de lecture. Plus tu liras, plus de chances tu auras pour remporter de merveilleux prix à la fin de l'été. Prépare-toi à te faire éclabousser... cet été te mouillera ! Pour plus d'information, visite la Bibliothèque municipale cet été ou visite le site internet www.td-club-td.ca.



COUPS DE COEUR

Catégorie adulte:

Les aventures d'Erica Falck - Camilla Läckberg

- Tome 1: La princesse des glaces
- Tome 2: Le prédicateur
- Tome 3: Le tailleur de pierre

Catégorie ado-adulte:

Les secrets de l'immortel
Nicholas Flamel - Michael Scott

- Tome 1: L'alchimiste
- Tome 2: Le magicien
- Tome 3: L'ensorceleuse
- Tome 4: Le nécromancien (avril)

Catégorie enfant:

L'éléphant du magicien - Kate DiCamillo

HORAIRE DU PRINTEMPS

	Ouverture	Fermeture
Lundi	14 h	16 h 30
Mardi	10 h 18 h 30	12 h 20 h 30
Mercredi	18 h 30	20 h 30
Samedi	14 h	16 h

HORAIRE D'ÉTÉ DU 2 JUILLET AU 3 SEPTEMBRE

	Ouverture	Fermeture
Lundi	19 h	20 h 30
Mercredi	19 h	20 h 30

Prochaine rotation de livres: juillet 2011

Visitez notre bibliothèque sur Internet: www.reseaubibliodubec.qc.ca/saint-gabriel

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE - le 29 mai

Vous voulez offrir une deuxième vie aux articles que vous n'utilisez plus? Vous êtes un artisan et vous aimeriez exposer et vendre vos créations ou vos produits?

Cette activité, fort populaire l'année dernière est de retour et le Service des sports et loisirs vous offre l'opportunité de louer une table ou des tables lors de la vente de garage communautaire le **dimanche 29 mai de 10 h à 14 h**. En tout, 19 tables seront disponibles sous l'abri multifonctionnel ainsi que quelques autres à l'extérieur si la température le permet.

Si vous êtes de ceux qui sont à la recherche de trouvailles, pourquoi ne pas profiter de cette journée pour venir visiter les exposants! Qui sait, vous trouverez peut-être le trésor que vous cherchez!

Comment vous inscrire?

Vous devez vous présenter à l'hôtel de ville pour remplir le formulaire d'inscription et payer les frais de location. Le prix est fixé à 10\$ par table et un maximum de 2 tables par famille peut être loué. Les tables sont réservées pour les résidents seulement. L'âge minimum pour louer une table est de 18 ans. Réservez tôt!

L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.

PATAUGEUSE

HORAIRE

Ouverture le 18 juin

si la température le permet.

LUNDI AU VENDREDI : 10h à 18h*

SAMEDI ET DIMANCHE : 13h à 18h*

DU 14 AOÛT À LA FÊTE DU TRAVAIL :

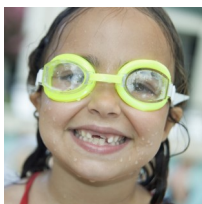
Horaire de fin de semaine

Entrée gratuite.

Supervision adulte requise.

*(Les heures d'ouverture peuvent

varier selon la température)



JOURNÉE FAMILIALE - 19 ET 20 AOÛT 2011

Bienvenue à tous les résidents, familles et amis!

La Municipalité vous invite à venir vous amuser lors de cet événement annuel rempli de jeux amusants et d'activités pour tous. Cette année, la Journée familiale aura lieu le **vendredi 19 août et samedi 20 août au Centre communautaire ainsi que sur le terrain municipal.**

Activités:

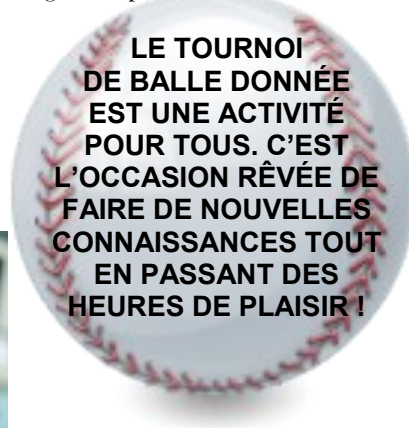
- Tournoi de balle donnée (15 ans et plus)
- Casse-croûte
- Jeux gonflables
- Maquillage
- Concours
- Pataugeuse
- Jeux de cartes
- Animation
- Palets, pétanques, fers
- Fabrication de lanternes
- Parties de soccer

La journée familiale débute le vendredi soir avec le tournoi de balle donnée (partie de plaisir) et les activités débutent le samedi à 12 h (midi) pour se terminer vers 12 h (minuit).

COÛTS:

Tournoi de balle donnée : 10 \$ / joueur

Souper spaghetti : 7 \$ / pers. (gratuit pour les 0-5 ans)



PARC DE PLANCHE À ROULETTES

HEURES D'OUVERTURE

Semaine : 18 h à 21 h 30

Fins de semaine : 13 h à 22 h

****Le parc de planche à roulettes n'est pas ouvert les jours de semaine pendant les heures d'ouverture du terrain de jeux****

Pour la sécurité des planchistes :

☉ L'utilisation de ce site est à vos risques et périls.
☉ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

☉ Une planche à roulettes à la fois sur la rampe.

☉ Il est obligatoire de porter un équipement protecteur (casque, coudières, gants, genouillères, poignets et chaussures antidérapantes). Ces équipements **NE SONT PAS** fournis par la Municipalité.



☉ Il est interdit de pratiquer des manœuvres dangereuses.

☉ Les vélos et les trottinettes ne sont pas permis. Seulement les planches à roulettes, les BMX, les uni cycles ou les patins à roues alignées peuvent utiliser le parc de planche à roulettes.

☉ Il est interdit de consommer de l'alcool et des drogues sur le site.

☉ Il est interdit d'apporter des contenants en verre.

☉ Tout manque de respect envers le préposé entraîne une expulsion immédiate.

☉ DANGER ! Lorsque les surfaces sont mouillées ou recouvertes de feuilles, le parc de planche à roulettes est fermé puisque les risques d'accident sont beaucoup plus élevés .

☉ **EN CAS D'ACCIDENT : Avez le préposé, sinon appelez le 9-1-1**

Prévenir les accidents, c'est l'affaire de tous!

Si vous constatez un bris sur les installations, avisez immédiatement le préposé.

CLUB ADOS

Un endroit pour les jeunes

...juste comme toi

Vous cherchez de l'information sur différents sujets concernant les ados? Consultez le nouveau site de la TAPJ de la Jacques-Cartier, un vrai répertoire de ressources! : www.ressourcesjeunesse.com



HEURES D'OUVERTURE

Judi 18 h -21 h
Vendredi 18 h 30 -22 h
Samedi 14 h -22 h

Période estivale :

Lundi au jeudi
18 h -22 h

TÉLÉPHONE : 418-844-1327

PROGRAMMATION À VENIR

Comme chaque été depuis plusieurs années, le Club Ados prévoit organiser une sortie à la Ronde. « C'est une activité très populaire, peu coûteuse pour les jeunes et qui fonctionne bien, donc on recommence cette année! » Pour réserver vos places, appelez le Club Ados dès le 1^{er} juin 2011. De plus, une nouvelle activité s'ajoute pour la période estivale : les mercredis Volley-Ball. Nous invitons tous les résidents de la municipalité à se joindre à nous pour des compétitions féroces! Ados contre adultes, qui seront les vainqueurs? À tout cela, on ajoute des ateliers de cuisine, des sorties au cinéma, des tournois de Wii et de billards ainsi que des soirées de discussions afin de passer un été divertissant. Pour toutes informations supplémentaires, contactez l'équipe du Club Ados, qui se réjouira de vous répondre.

Coup d'œil

Afin de répondre aux besoins de la communauté et d'attirer plus de jeunes à profiter des services que nous offrons, le Club Ados développera sa visibilité d'ici la prochaine année. « Sans prendre de nouvelles orientations, on souhaite de tout cœur que le Club Ados devienne un milieu d'appartenance important pour les jeunes de la Municipalité, âgés de 12 à 17 ans » affirme la nouvelle coordonnatrice, Geneviève Cournoyer. Sur place, des animateurs compétents et créatifs, à l'écoute autant des jeunes que des parents, vous attendent. Profitez-en et venez jeter un coup d'œil!

-L'équipe du Club Ados

Geneviève Cournoyer, Coordonnatrice

Samantha Bilodeau, Intervenante-animatrice

Jennica Laberge, Animatrice

Samuel Berthiaume, Intervenant-animateur

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Horaire :

Lundi au vendredi 6 h à 11 h
Lundi au jeudi 15 h 30 à 20 h 30
Vendredi 15 h 30 à 18 h 30
Samedi* 7 h à 12 h

*(fermé le samedi en juin, juillet et août)

Liste de prix :

1 mois : 30 \$/pers. ou 40 \$/famille**
3 mois : 60 \$/pers. ou 80 \$/famille**
6 mois : 110 \$/pers. ou 140 \$/famille**
1 an : 200 \$/pers. ou 260 \$/famille**
**famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans
Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :
⇒ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session : 5 \$/personne
Carte 20 sessions : 60 \$/personne
Non résidents : 20 \$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans Cardio seulement
16 ans et + Cardio + Musculaire

Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte de poids, endurance, force, gain de masse)
- Suivi nutritionnel
- Mesure de la composition corporelle (% de gras)
- Programmes spécialisés préparation pour : athlètes sportives, test TAPTA ambulancier, test IPIQ pompier, test pour Techniques policières, recrutement militaire, etc.

Équipements :

Appareils musculaires Atlantis
Appareils cardio Life Fitness

Responsable :

Jean-François April
B.Sc Éducation Physique
Entraîneur spécialisé FCPAQ

Surveillants :

Patrick Lachance
Shaun Germain
Téléphone : 418 844-1218 Poste 233
Courriel : centrefysik@videotron.ca



Municipalité de
Saint-Gabriel-de-Valcartier



ENSEMBLE,
AU COEUR DE LA
NATURE

SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

1743, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET

**www.saint-gabriel-
de-valcartier.ca**

NOUVELLES ACTIVITÉS CET ÉTÉ ! PARTIES AMICALES DE VOLLEYBALL ET BASKETBALL POUR TOUS !

Ces soirées amusantes et informelles auront lieu les lundis pour le basketball et les mercredis pour le volleyball à compter de 19 h. Tous les résidents de la Municipalité sont invités à se joindre à nous pour des compétitions féroces organisées par le Club Ados...Ados contre adultes, qui seront les vainqueurs ?

COURSE (ou marche) Circuit Jogging Québec Défi Relais pour la vie Dimanche le 15 mai 2011 (en matinée)



Citoyennes et citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier, vous êtes invités à participer à cette activité sportive afin de promouvoir l'activité physique et pour amasser des fonds pour la recherche sur le cancer organisée en collaboration avec Circuit Jogging Québec, le Service de sports et loisirs de Saint-Gabriel-de-Valcartier, les

Valcartier Roadrunners (équipe locale du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer) et l'école secondaire Mont St-Sacrement.

Plusieurs épreuves s'offrent à vous tant individuelles que familiales :

Hommes et femmes : 5, 10 ou 15 km course (15 ans et plus)
(35 \$ au tarif courant ou 45 \$ sur place)

Minimarathon : 1 km pour les 1 à 9 ans avec remise de médaille
(10 \$ par participant)

3 km pour les 10 à 14 ans avec remise de médaille
(10 \$ par participant)



Pour le minimarathon 1 km, les parents sont invités à accompagner leurs tout-petits gratuitement. L'important est de faire participer nos jeunes pour les initier à l'activité physique!

Inclus avec les inscriptions : dossard, puce électronique, lunch d'après course et don à la Société canadienne du cancer.

Pour ceux et celles qui préfèrent marcher et profiter de la beauté du paysage, nous vous invitons à participer au défi de 5 km.

Le départ aura lieu au Mont St-Sacrement (200, boulevard St-Sacrement). Les parcours seront divisés sur le chemin Mountain View, chemin Rourke et boulevard St-Sacrement, mais tous les départs et les arrivées se feront sur le site enchanteur du Mont St-Sacrement. La sécurité sera assurée par des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier. En aucun temps la circulation ne sera interrompue.

Pour tous les détails et inscriptions, nous vous invitons à visiter le site internet www.circuitjoggingquebec.com. Vous pouvez également vous adresser au Service de sports et loisirs de la Municipalité pour vous inscrire.

PHOTOGRAPHES AMATEURS - À VOS MARQUES !

La Municipalité est à la recherche de photos amateurs qui démontrent la beauté que l'on retrouve ici même sous nos yeux tous les jours de l'année. Que ce soit une infrastructure, une activité communautaire ou la nature environnante, envoyez-nous vos plus belles photos de notre Municipalité et de notre environnement. Si vous voulez bien les partager avec nous, vous pourriez voir une de vos photos à la une du bulletin l'Indispensable ou bien même sur notre nouveau site Internet. Veuillez faire parvenir vos photos par courriel au admin@munsgdv.ca.



DATES À RETENIR

AVRIL (MOIS DES BÉNÉVOLES)

- 27 Rencontre d'informations - Hébergements communautaires
- 30 Date limite pour démonter les abris d'hiver

MAI (MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS)

- 2 Début du recensement 2011
- 9 Début de la période d'inscription au Terrain de jeux d'été
- 10 Collecte spéciale pour les feuilles mortes
- 13 Date limite, inscriptions balle-molle et baseball
- 15 Course Circuit Jogging Québec, Défi Relais pour la vie
- 29 Vente de garage communautaire, collecte de RDD, distribution d'arbres gratuits

JUIN

- 1^{er} Fin de la période d'inscription au Terrain de jeux d'été

JUILLET

- 1^{er} 2^e versement du compte de taxes municipales
- 2 Bibliothèque, début de l'horaire d'été
- 4 Début du Terrain de jeux

AOÛT

- 12 Fin du Terrain de jeux
- 15 Prochaine parution du Bulletin d'informations l'Indispensable
- 19, 20 Journée familiale de la Municipalité